

INDEX EGALITE HOMMES FEMMES

Résultat pour la période du 06/18 au 05/19 : Une note globale de 73/100.

Cet index, qui permet aux entreprises de mesurer leurs efforts en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, est calculé à partir de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.